



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

Féchy, le 4 décembre 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au sujet du préavis municipal N° 5/2021 relatif au budget 2022

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Tobias MEYER, président et rapporteur, Mesdames Esther GAILLARD, Christine KAESERMANN, Messieurs Alexandre HORVATH, François MOLLIEUX, Thomas VON ARX et Rolf WEBER, membres, s'est réunie le 29 novembre dernier afin d'étudier le préavis municipal N° 4/2021.

M. Andreas MEYER, Syndic, et Mme Francine DUPUIS, Municipale, étaient présents pour nous présenter ce préavis portant sur le budget municipal 2022 et répondre à nos sollicitations. Nous les remercions pour les explications données.

Le préavis N° 5/2021, d'ailleurs rédigé d'une manière assez succincte pour un budget de près de 7 millions de francs, propose un budget équilibré avec un excédent de recettes de CHF 50'943, ce qui est réjouissant par ces temps tout de même assez difficiles.

La Commission a passé en revue les positions du budget, et la Municipalité présente nous a précisé les éléments que nous avons soulevés:

- Groupe de compte 102 Municipalité: les charges liées aux traitements et vacations augmentent de 10% par rapport à l'année passée, en grande partie à cause du projet de l'agrandissement du collège de la Pra, nécessitant plus de séances et d'heures de travail de la part des élus.
- Compte 110.3011.00 Traitement du Personnel: la Municipalité a augmenté les charges liées au personnel de bureau à cause de la formation sur les nouveaux outils informatiques (logiciels de gestion de la Commune - ERP) nécessitant des heures additionnelles tout en assurant la marche des affaires courantes.
- Compte 110.3102.00 Dépenses inhérentes aux permis de construire: ce poste est réduit de CHF 13'000 par rapport à l'année passée car la méthode de facturation auprès du bureau technique

externe a été modifiée favorablement, et la Municipalité pense qu'il y aura moins de constructions dans le futur, les terrains vierges se faisant rares.

- Compte 110.3151.01 Entretien-Achat et maintenance informatique: la Municipalité prévoit de changer les postes fixes âgés de 5 ans.

- Compte 110.3659.00 Subsidés et dons divers: ces charges se montent à CHF 30'000 avec une augmentation de CHF 7'000 par rapport à 2021, causée d'une part par un ajustement des subsidés alloués aux fezzolanes et fezzolans qui participent aux activités des sociétés extérieures, tels que la Gym d'Aubonne, et d'autre part dû à l'augmentation du nombre de ces participants allant aux activités hors de la commune.

- Compte 210.4004.00 Impôt spécial sur les étrangers : La recette passe de CHF 480'000 à CHF 692'000 pour le budget 2022 car de nouveaux habitants bénéficiant de ce régime sont arrivés à la commune.

- Compte 352.3141.00 Entretien divers: ce poste de CHF 55'000 représente le budget de la réfection des volets du bâtiment de l'auberge communale, dépense qui fera l'objet d'un préavis soumis au Conseil.

- Compte 352.4271.11 et 352.4271.12: location auberge et location de l'appartement pour le personnel auberge : la somme de ces deux positions est de CHF 36'000, le chiffre du budget 2021 était erroné en ajoutant CHF 12'000 pour la location de l'appartement.

- Compte 430.3517.00 Participation déficit transports publics: la contribution de Féchy s'élève à CHF 50'150 pour l'année 2022, soit CHF 15'959 de plus que l'année précédente, ce chiffre est simplement donné par le Canton.

- Compte 460.3144.00 Entretien des égouts et canalisations : la Commune va investir CHF 30'000 de plus par rapport à l'année passée pour faire cette analyse de l'état de santé de ces installations, ces dépenses seront récurrentes pendant cette législature afin de pouvoir sonder la plus grande partie de ce réseau vital.

La Commission souhaite recevoir de la part de la Municipalité les objectifs de la législature avec le plan d'investissement commenté, ce qui permet de mieux interpréter les chiffres du plan financier qu'on nous a été transmis lors de la séance.

Après délibérations, la Commission de gestion et des finances vous propose à l'unanimité des membres d'accepter ce budget équilibré faisant l'objet du préavis N° 5/2021 tel que présenté.

Pour la Commission de gestion et des finances,

Le Président



Les Membres

